

REÇU A LA PRÉFECTURE
11 DEC. 2006

Extrait des délibérations
de la Commission Permanente

N° CP *62/139-06*
Séance du 08 DEC. 2006

**PROGRAMMES DEPARTEMENTAUX 2004, 2005 et 2006 - Chapitre 204
Alimentation en Eau Potable (C012) - Assainissement (C013)
Hydraulique du Vignoble (C015) - Accès aux Fermes de Montagne (C044)**

La Commission Permanente du Conseil Général,

- VU l'article L 3211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif à la compétence de la Commission Permanente,
- VU la délibération n° E8-2004 du 14/04/2004, complétée par les délibérations n°2004/IV-108 du 15/10/2004 et n°2006/III-3°/20 du 23/06/2006 relatives aux délégations de compétences à la Commission Permanente du Conseil Général,
- VU la délibération n° 2004/I - 603/1 du Conseil Général du 5 décembre 2003 relative au Budget Primitif 2004 - Eau (C01),
- VU la délibération n° 2005/I - 6^{ème}/02 du Conseil Général du 10 décembre 2004 relative au Budget Primitif 2005 - Eau (C01),
- VU la délibération n° 2006/I - 6^{ème}/02 du Conseil Général du 8 décembre 2005 relative au Budget Primitif 2006 - Eau (C01),
- VU la délibération n° 2006/I - 6^{ème}/07 du Conseil Général du 8 décembre 2005 relative au Budget Primitif 2006 -Agriculture (C044),
- VU le rapport du Président du Conseil Général,

APRES EN AVOIR DELIBERE

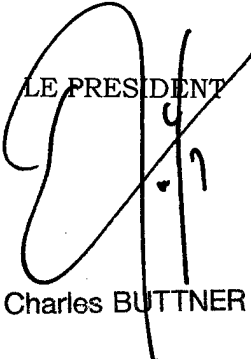
- décide d'inscrire aux Programmes 2004, 2005 et 2006 d'Alimentation en Eau Potable, d'Assainissement, d'Hydraulique du Vignoble et d'Accès aux Fermes de Montagne, les opérations figurant en annexes au rapport, ce qui induit au titre du :
 - Programme 2004 : un montant de subvention de 59 488 € pour l'Assainissement,
 - Programme 2005 : un montant de subvention de 1 529 000 € pour l'Assainissement,
 - Programme 2006 : un montant de subvention de 50 720 € pour l'Alimentation en Eau Potable, de 185 715 € pour l'Assainissement, de 48 698 € pour l'Hydraulique du Vignoble et de 1 200 € pour les Accès aux Fermes de Montagne .

L'imputation sera la suivante : 204/20414/61.

Adopté
.....voix contre
.....abstentions



LE PRESIDENT



Charles BUTTNER